

**BREVET FEDERAL EVEIL AQUATIQUE
ERFAN-Ile de France 2013-2014**

Date limite du dépôt des dossiers d'inscription

Vendredi 04 octobre 2013

Nombre de places : 12

(En cas de sureffectif, l'ERFAN appréciera la pertinence du projet personnel du candidat)

Les titulaires du diplôme « Eveil Aquatique » peuvent être amenés à intervenir sur un public ayant pour objectif l'adaptation au milieu aquatique pour les enfants de 0 à 6 ans.

L'objectif de la formation est de faire acquérir les connaissances nécessaires à la conduite des activités pour les enfants de 0 à 6 ans, dans le cadre du plan de développement du club et du projet pédagogique, de participer au fonctionnement du club et d'assurer la sécurité des pratiquants de son groupe. Le club doit être dans la dynamique de l'ENF et le tuteur engagé dans la démarche.

La formation est organisée au regard de 6 Unités Capitalisables (UC) et de modules permettant au stagiaire d'être capable (EC) de :

UC1	Participer au fonctionnement du club
UC2	Préparer une séance
UC3	Encadrer un groupe dans le cadre d'une séance en vue de l'éveil aquatique
UC4	Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités éveil aquatique
UC5	Conduire une action éducative
UC6	Maîtriser les outils ou techniques nécessaires à la conduite des activités

L'alternance entre la formation en centre de formation et son action en club accompagnée par un tuteur doit permettre une véritable intégration dans l'équipe pédagogique, elle **est obligatoire**.

Pré requis à l'entrée en formation

Pour entrer en formation « Eveil Aquatique », le stagiaire doit

Avoir 16 ans minimum (avec autorisation parentale)

Etre licencié à la FFN



Etre titulaire du « sauv'nage »

Si le stagiaire est âgé de 16 ou 17 ans, il doit être en possession du BF1

Si le candidat n'est pas titulaire du « sauv'nage », le candidat devra réaliser un test d'entrée en formation comprenant les épreuves suivantes dans la continuité

D'une entrée à l'eau

D'un déplacement ventral sur 25m

D'un déplacement dorsal sur 25m

Et d'une recherche d'objet en profondeur supérieur à sa taille

Pré requis à la mise en situation pédagogique

Avant de débiter le stage en situation, le stagiaire doit répondre à des exigences minimales dans les domaines de la sécurité et de la pédagogie. Il doit :

***Satisfaire à un test de sécurité**, sur une distance de 50m (le port des lunettes de natation et du pince-nez, et l'utilisation de l'échelle ne sont pas autorisés)

D'un départ libre du bord du bassin,

D'un parcours en nage libre de 25mètres,

D'une plongée dite « en canard » et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur située entre 1,80mètre et 3mètres,

D'une remontée du mannequin jusqu'à la surface

D'un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, jusqu'au bord du bassin, sur une distance de 25 mètres,

De la sortie de l'eau de la victime.

***Savoir identifier les caractéristiques principales des différents publics** (des enfants de 0/6 ans, parents, milieu...)

***Savoir identifier les caractéristiques principales de l'activité,**

***Savoir présenter les bases de la pédagogie.**

***Satisfaire à l'évaluation d'une séance** d'une durée de 20mn maximum suivie d'un entretien de 30mn au maximum.

Organisation de la formation

***Volume horaire**

- Formation en centre - face à face pédagogique	77h minimum
- Travail personnel individuel	25h minimum
- Stage en situation au sein du club d'accueil	10h minimum

Soit un total sans PSC1 de : 112h minimum

Calendrier la formation

Samedi 13 octobre 2013

Présentation de la formation (10h à 12h) **en présence du tuteur** et possibilité d'entretien de positionnement pour bénéficier d'allègement de formation (13h à 17h),

Samedi 16 et Dimanche 17 novembre 2013

Formation aux pré-requis à la mise en situation pédagogique PRMS, test de sécurité

Du lundi 18 novembre au samedi 30 novembre 2013

Validation PRMS en club (séance de 20mn + entretien 10mn)

Samedi 07 et Dimanche 08 décembre 2013

Samedi 11 et Dimanche 12 janvier 2014

Samedi 01 et Dimanche 02 février 2014

Samedi 22 et Dimanche 23 mars 2014

Samedi 05 et Dimanche 06 avril 2014

Les horaires seront à confirmer, mais d'ores et déjà ils auront lieu sur des journées entière : 8h - 18h

Les lieux seront également à confirmer, les cours auront lieu sur des sites où l'activité « éveil aquatique » est pratiquée en Île de France (club FFN).

Les programmes (contenus, horaires et lieux) seront rédigés ultérieurement en fonction des entretiens de positionnement

Certification

L'accès à la certification est conditionnée par :

La présence en cours

La validation des contrôles continus des connaissances

La réalisation des heures en club

La réalisation complète du livret de suivi de formation

En cas de manquement, le candidat est proposé directement au rattrapage.

Epreuve 1 : en contrôle continu : sur la mobilisation des connaissances et compétences, en lien avec l'UC1 (participation au fonctionnement du club)

Epreuve 2 : test de sécurité, la compétence de sécurité est vérifiée en fin de formation en lien avec l'UC6 (maîtriser les outils ou techniques nécessaires à la conduite des activités)

Epreuve 3 : production d'un document relatif à l'expérience acquise auprès de son groupe et permettant d'évaluer les capacités du candidat à améliorer une



structure existante ou créer une activité 0-6 ans, ce document servant de base à un entretien de 20'.

Valide l'UC2, l'UC 3, l'UC4 et l'UC5

Cette épreuve aura lieu au comité régional d'Île de France le 14 ou 15 juin

L'obtention du diplôme est conditionnée à l'obtention du PSC1

Il est mentionné dans le texte général du brevet fédéral « éveil aquatique »

« Pour solliciter une équivalence d'une partie ou de la totalité BF Eveil Aquatique, la personne doit :

- en faire la demande auprès de l'ERFAN de sa région,
- être licenciée à la FFN,
- justifier, après l'obtention d'un diplôme ou titre du tableau ci-dessous (MNS, BEESAN, , BP JEPS AA, BPJEPS AAN, DE JEPS ou DES JEPS), d'une **expérience d'enseignement au sein de l'activité éveil aquatique dans un club FFN d'une durée minimale de 100 heures sur une période de deux ans. L'attestation justifiant de cette expérience est délivrée par le Président du club FFN.**
- Produire une certification en cours de validité attestant de la capacité à secourir une personne en difficulté dans l'eau. En cas de non production d'une telle certification, elle devra, avant la délivrance du brevet fédéral éveil aquatique, réussir le test de sécurité des brevets fédéraux de la FFN.

Le cadre technique régional coordonnateur atteste de la recevabilité du dossier et valide ou non la demande.

Les équivalences :

S'ils répondent aux conditions préalables et aux conditions d'attribution définies ci-dessus, les détenteurs :

- du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif option « activités de la natation » (BEESAN) ou options « natation sportive » ou, « natation synchronisée » ou « plongeon » ou « water-polo », sont titulaires de droit des 6 UC du Brevet Fédéral Eveil Aquatique (BF EA) de la Fédération Française de Natation.
- S'ils répondent aux conditions préalables et aux conditions d'attribution définies ci-dessus, les éducateurs en activité au sein d'un club de la FFN, titulaires d'un diplôme ou titre d'enseignant, peuvent solliciter, auprès du cadre technique régional coordonnateur l'attribution du BF EA de la Fédération Française de Natation.

ERFAN – Comité d'Île de France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 - Fax : 01 40 31 07 25

Site internet : <http://www.cif-natation.fr> Courriel : gestion@cif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75



Au vu de ce dossier de demande, le cadre technique régional coordonnateur peut déterminer lors de l'entretien, un parcours individualisé de formation supplémentaire concernant notamment les domaines de la sécurité des pratiquants et de la mobilisation des connaissances nécessaires à la conduite des activités.

La durée de cette formation supplémentaire est définie par le cadre technique régional coordonnateur afin de permettre au candidat d'atteindre le niveau des compétences visées dans le brevet fédéral Eveil Aquatique. Elle est individualisée selon les besoins de chacun à partir de l'expérience, du vécu et de l'implication de cet éducateur au sein d'un club de la FFN. »

Coût de la formation

Coût réel : 999€

Prise en charge du comité régional : 169€

Reste à charge du stagiaire pour les frais pédagogiques : 830€

Pas de prise en charge pour les frais de restauration ou d'hébergement

Frais de dossier : 20€

Formation continue

La personne titulaire du brevet fédéral Eveil Aquatique doit suivre une formation continue. La formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour conserver les prérogatives du Brevet Fédéral Eveil Aquatique.

Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile.

Pour s'inscrire à la formation continue, le candidat doit être licencié au sein d'un club affilié à la FFN. Cette formation continue comprend une demi-journée de secourisme et de sécurité, à partir de cas concrets.

Renseignements complémentaires

ERFAN-CIF

Jérôme CHASTAGNER

163 BD Mortier 75020PARIS

01-40-31-19-29

Fax : 01-40-31-07-25

Courriel : gestion@cif-natation.fr

ERFAN – Comité d'Ile de France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 - Fax : 01 40 31 07 25

Site internet : <http://www.cif-natation.fr> Courriel : gestion@cif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75